

(taxe d'habitation)

SUPPRESSION DE LA TAXE D'HABITATION ?

Les collectivités locales ne sont pas des entreprises qui font des bénéfices 80 000 000 d'euros :



- ce sont des écoles, des logements, des routes, des centres de sport, de culture pour tous. Les impôts locaux sont injustes. Ils ne sont pas progressifs. Et les valeurs locatives (datant de 1971) qui permettent le calcul de la taxe d'habitation sont largement obsolètes. Tout cela est vrai ;
- mais, la « réforme » de E. Macron ajoute de l'injustice à l'injustice ;
- ainsi, si cette mesure était adoptée, toutes les villes ne seraient pas impactées de la même manière.



Dans le contexte de la ville nouvelle, Champs-sur-Marne ne perçoit pas de taxe professionnelle qui est votée et collectée par l'intercommunalité, qui la reverse sous forme de dotations, de subventions ou d'équipements d'accompagnement aux communes en fonc-

tion des besoins et projets de celles-ci conserveraient des marges de manœuvre fiscales, tandis que les villes les plus populaires, souvent celles qui développent les politiques sociales et publiques les plus fortes, se verraient, une nouvelle fois, privées de ressources, puisque la compensation de l'année serait figée.



Cela ne résout en rien le problème de **l'injustice de la taxe d'habitation**. Cela creuse tout simplement un écart encore plus important entre les villes riches et les villes plus populaires.

Cette proposition du « candidat Emmanuel Macron » s'inscrit, hélas, dans une continuité désastreuse, celle de la baisse drastique et historique des dotations de l'État que subissent les collectivités territoriales depuis 2012. C'est une nouvelle étape dans le combat idéologique mené contre les services publics locaux et de proximité, derniers remparts contre les inégalités. Payer l'impôt national fait de chaque citoyen un membre à part entière de la communauté nationale, il en va de même pour l'impôt local. Chaque citoyen, en fonction de ses moyens, doit pouvoir participer à la vie de sa commune, c'est le fondement même de la démocratie locale.

En voulant supprimer l'autonomie fiscale des communes, « Emmanuel Macron, président » procède à un nouvel acte de recentralisation autoritaire. Il n'y a aucune « audace » dans la proposition de l'ancien banquier de chez Rothschild. Il y a, au-delà de la démagogie, l'expression d'une idéologie qui vise, en asséchant progressivement les budgets des communes, à réduire la démocratie locale à sa portion congrue et à remettre en cause le principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales.

Les élus locaux et les citoyens en ont déjà fait de douloureuses expériences : la suppression de la taxe professionnelle, la modification des conditions d'établissement de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), la diminution sans précédent de la dotation globale de fonctionnement (DGF) ont toutes fait l'objet

Année	2014	2015	2016	2017
Produit de la fiscalité locale	12 088 058 €	12 367 521 €	13 104 522 €	13 277 837 €

(taxe d'habitation)



de promesses de compensations financières que l'État n'a jamais tenues. Pour la taxe d'habitation, comme pour le reste, il est fort peu probable que l'État tienne ses engagements et parvienne à compenser les 22 milliards d'euros que celle-ci représente aujourd'hui, poussant ainsi les villes à réduire sans cesse les dépenses publiques et leur champ d'intervention.

Avec la promesse de supprimer 120 000 fonctionnaires et la disparition de la principale recette des villes, le candidat Emmanuel Macron voulait tenter un énième coup de communication avec l'argent des autres et comme « **président des riches** » il s'engage dans la voie d'une réduction mortifère de la démocratie et des services publics locaux.

Les maires et les élus locaux ont fait face, ensemble, aux cinq années de rigueur imposée que nous venons de traverser. Ensemble, pour bon nombre, nous continuerons à être des maires et des élus debout pour défendre les agents municipaux et les usagers du service public de proximité.



(actualités)

EXPULSIONS, FIN DE LA TRÊVE HIVERNALE : MME LE MAIRE INTERPELLE LE PRÉFET POUR UN TRAITEMENT SOCIAL HUMAIN ET SOLIDAIRE DES FAMILLES

Dans son courrier au Préfet de Seine-et-Marne, Maud Tallet a rappelé que, malgré le travail préalable des services sociaux de la commune, du département et d'associations, de nombreux dossiers restent sans solution. A la demande de propriétaires ou par l'impossibilité des familles à reprendre le paiement des loyers, charges ou crédits en cours qui ouvrent le droit aux aides prévues, les expulsions reprennent. Les bailleurs refusent systématiquement celles et ceux qui n'ont pas d'attestation de reprise des paiements, loyers, charges ou crédits. Des familles avec enfants se retrouvent sans toit, bien qu'aucun relogement ne soit opérant.

Madame le Maire demande, pour toutes ces familles, comme les textes et les lois le prévoient, d'envisager un traitement social, humain et solidaire et donc de commencer par une proposition de « relogement réel » d'autant que le « 115 » en charge des hébergements d'urgence est dans l'incapacité d'apporter des réponses à quelle que demande que ce soit.

L'exigence de notre Municipalité est qu'il ne peut y avoir d'expulsion sans relogement.

Dans sa réponse, Monsieur le sous-préfet, « tente d'expliquer », que l'accroissement du nombre des expulsions tient à celles qui n'ont pas été réalisées pendant la « trêve hivernale ».

Monsieur le sous-préfet, semble ne pas prendre en compte le devoir de solidarité nationale des bailleurs et de l'Etat prévu dans les textes et lois : travailler en amont toutes les situations des familles en difficulté. Le représentant du gouvernement dans le département renvoie les responsabilités sur les familles, sur leur manque de réaction quand elles rencontrent des



difficultés, alors que la réalité, c'est le contexte économique et social où le pouvoir d'achat, l'emploi et l'économie nationale se dégradent au fil des jours, des mois et des années. Ce n'est pas en culpabilisant encore plus les familles, en culpabilisant toutes celles et ceux, qui sont touchés par les effets de la crise qu'on les aidera à trouver une solution sociale et solidaire, pour leur trouver un logement, notamment.

Il est possible de construire une réponse et de laisser la porte ouverte à la négociation :

- Le droit au logement opposable, le « DALO », reste une obligation qui s'impose aussi à la préfecture ;
- Depuis le 26 octobre 2012, une circulaire dit très clairement qu'avant toute autre démarche, le préfet doit d'abord mettre en œuvre la décision de la commission de médiation qui peut être saisie avant l'expulsion.

VINGT-TROIS ÉLUS DE BANLIEUES TRÈS EN COLÈRE RÉAGISSENT AUX ANNONCES D'EMMANUEL MACRON, QUI A DÉCIDÉ LE 22 MAI DERNIER DE REMPLACER LE « PLAN BORLOO » PAR UNE SÉRIE DE MESURES ENCORE FLOUES ET SANS RÉEL FINANCEMENT.

Dans son discours, le président de la République n'a pas été tendre avec les maires de banlieues, ciblant même le « clientélisme qui mine » dans certaines municipalités. Il a semblé vouloir s'appuyer plutôt sur les nouvelles élites des quartiers, représentées dans son « Conseil présidentiel des villes ».

« Sous les vernis de l'Élysée, notre République a enterré plus qu'un espoir, une réconciliation nationale. Toutes les conditions étaient réunies pour rassembler les citoyens de notre pays autour d'une réussite collective ; pour redonner un sens à notre Nation. Au lendemain de l'exposition de la stratégie du président de la République pour les quartiers, ce n'est pas la France mais la défaite pour chacun qui domine. C'est une amertume partagée, un sentiment d'être passé à côté, un gâchis sans nom, un flop, un bide ».

Que le résultat de huit mois de mobilisation nationale, de co-construction, d'engagement désintéressé, soit amendé par le président de la République est incontestable. Cette appropriation légitime relève en effet de sa mission d'arbitre et de sa prérogative de chef. Hélas, force est de constater que ce mouvement populaire et citoyen a été purement et simplement vidé de sa substance. Par ailleurs, son principal inspirateur, Jean-Louis Borloo, a été publiquement méprisé, de façon indigne et scandaleuse. A travers ce texte, nous souhaitons lui témoigner tout notre soutien, lui qui a tant œuvré pour notre pays et, plus particulièrement, pour nos quartiers populaires. Nous sommes, enfin, consternés par un certain nombre de sous-entendus qui ont jeté le doute et la suspicion sur les exécutifs locaux de nos banlieues. Dans son discours du 22 mai dernier, le président de la République a injustement accusé à plusieurs reprises les élus locaux de clientélisme.

La démission de Stéphane Gatignon avait pourtant envoyé un signal clair : celui de l'épuisement des « premiers de tranchée », qui bataillent chaque jour sur le front de la politique de la ville ! Mais le nouveau monde n'a que faire des prétendus « états d'âme » d'élus gâtés... Même si, en définitive, ce sont les intérêts de nos habitants qu'ils défendent et non ceux d'une caste de « mâles blancs » clientélistes. En tant que représentants de la République, nous ne pouvons tolérer la caricature qui est faite de nos mandats électifs. Chaque jour,

nous agissons au service de l'intérêt général et de nos habitants (dont nous sommes !) ; chaque jour, nous essayons de faire naître des vocations ; chaque jour, nous encourageons la participation citoyenne. Nos conseils municipaux ne sont pas des remparts entre nous et la cité ; ils sont au contraire des ponts qui permettent de faire vivre la démocratie de proximité !

Nous portons depuis longtemps une volonté commune d'associer toujours davantage celles et ceux qui vivent la ville au quotidien à l'effort collectif. Nous regrettons néanmoins que le président de la République ait fait le choix d'ériger cette participation citoyenne en modèle contre le tissu institutionnel local. En effet les élus sont exclus du conseil présidentiel des villes, présenté comme la panacée du pilotage de projet, parjurant la parole présidentielle donnée en novembre.

En ouvrant la porte à un « démagisme » ciblant à la fois les élus et les acteurs associatifs institutionnels, le discours présidentiel a considérablement fragilisé l'édifice, déjà ébranlé, de notre démocratie locale. Il a également nourri le doute et la suspicion contre celles et ceux qui l'incarnent au quotidien. Nous pensons que cette position néo-populiste est une faute impardonnable, surtout venant du garant suprême de nos institutions !

Nous attendions un hommage à Jean-Louis Borloo, nous avons entendu une forme de mépris. Nous espérons la mise en œuvre d'un plan de bataille visionnaire ; nous avons récolté quelques annonces floues. Nous demandions un investissement ambitieux, nous avons hérité d'une vision d'apothicaire. Nous partageons la volonté de coconstruire, nous avons assisté à une stratégie de division. Nous voulions l'union nationale, nous avons eu la pire démagogie ! Devant le manque de volonté de l'Etat, nous, représentants des collectivités, continuerons à porter un projet d'avenir pour nos territoires. En matière d'emploi, de logement, d'éducation, de sécurité, de dynamisme culturel et sportif ou encore de mobilité, nos communes, agglomérations, départements et régions défendront une politique ambitieuse afin de faire vivre l'égalité républicaine dans notre pays. Nous ferons avec ou sans l'Etat pour faire vivre l'appel de Grigny, avec les moyens qui sont les nôtres.

PROFITEZ DE VOTRE ÉTÉ !

C'est inscrit au calendrier : c'est le retour de la belle saison et avec elle, celle des travaux dans le jardin et des barbecues ! Des moments qui peuvent être fort agréables à vivre, à partager, mais qui nécessitent de prendre quelques précautions d'usage afin que le plaisir des uns ne devienne pas la gêne des autres.

Que ce soit sur des propriétés privées, ou dans un immeuble collectif, jardinage et bricolage, même nécessaires, sont susceptibles de causer une gêne sérieuse pour le voisinage. Aussi, merci de respecter les horaires de tolérance aux travaux, soit **les jours ouvrés de 8h à 20h, le samedi de 9h à 12h et de 15h30 à 19h30 et le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h**, en rappelant qu'il ne s'agit que de tolérance et que quelle que soit le jour et l'heure, le tapage est interdit. Depuis le 1^{er} janvier 2015 le brûlage à l'air libre des déchets est lui strictement interdit sur l'ensemble du territoire de la commune de Champs-sur-Marne. En cas de non-respect dans votre voisinage, vous pouvez faire appel, soit au service citoyenneté (01 64 73 48 53) pendant les jours ouvrés, soit directement aux pompiers et à la police, le contrevenant s'exposant à une amende de 450 €. Les déchets verts des particuliers peuvent être déposés gratuitement dans les 5 déchetteries du SIETREM (horaires et lieux de dépose sur www.sietrem.fr). Enfin, pour vos barbecues et autres brasiers de cuisson, seuls le charbon de bois et autres combustibles spécifiquement dédiés à la cuisson alimentaire doivent être utilisés.

Renseignements auprès des services techniques municipaux au 01 64 73 48 88.

MESURES DE PREVENTION DES TROUBLES A L'ORDRE PUBLIC A L'OCCASION DE LA FETE NATIONALE

Par mesure de sécurité, chaque citoyen est appelé à respecter les consignes suivantes :

- l'utilisation d'artifices de divertissement et d'articles pyrotechniques est interdite ;
- les conteneurs à ordures ménagères doivent être sortis pour 17h les soirs de collecte et rentrés au plus vite après vidage ;
- la collecte des encombrants aura lieu le mardi 17 juillet au matin, vos déchets doivent être sortis au plus tôt la veille à partir de 20h. Aussi, assurez-vous que vos déchets sont autorisés à la collecte ;
- les véhicules dits « VENTOUSES » doivent être signalés en mairie au service municipal citoyenneté au 01 64 73 48 53.

VACANCES TRANQUILLES

Vous partez en vacance cet été ? L'OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES vous permet, même pour un long week-end, de partir l'esprit tranquille, en toute sérénité. Opération bien connue pour son efficacité, elle permet, à votre demande, de surveiller plus particulièrement votre domicile, ou votre commerce. Chaque jour, à des horaires différents, un ou plusieurs passages peuvent être réalisés pendant les patrouilles quotidiennes des gardiens de la paix. En plus des précautions souvent simples qu'il convient de prendre, et de la solidarité du voisinage, l'objectif est d'assurer un maximum de dissuasion à l'encontre des cambrioleurs. Pour vous inscrire, il suffit de vous faire connaître auprès de l'antenne de police de Champs-sur-Marne, rue de Flandres-Dunkerque au moins deux jours avant votre départ. Ce dispositif de tranquillité publique, bien évidemment gratuit, est à votre service toute l'année. Renseignement au 01 64 68 07 53.

(travaux)

L'été pour une collectivité, c'est le moment des plus gros travaux, ceux qui ne peuvent être réalisés sans gêne pour le public. On en profite aussi dans les écoles par exemple pour les grands nettoyages.

DANS LES ÉCOLES

• PABLO PICASSO

Dans le cadre du plan pluriannuel sur 5 ans, seconde tranche des travaux de peinture, avec cet été, les classes maternelles. **Coût : 55 000 €.**
Reprise de la charpente et renforcement du bardage boisé extérieur. **Coût : 180 000 €.**

• DEUX PARCS

Remise aux normes de l'armoire électrique et remplacement des luminaires avec passage aux LED à graduation. **Coût : 267 000 €.**

• NESLES

Ravalement et isolation thermique par l'extérieur. **Coût : 390 000 €.**
Remplacement des menuiseries extérieures, 4^{ème} et dernière tranche. Double vitrage et aluminium à rupture de pont thermique pour le hall d'accueil et la salle de motricité. **Coût : 75 000 €.**

Rénovation de 12 classes avec remplacement de cloisons fixes à la place des mobiles et reprise des sols et des peintures. **Coût : 190 000 €.**

• PAUL LANGEVIN

Poursuite des travaux du restaurant scolaire, avec des travaux de plomberie, de chauffage et d'électricité. **Coût : 427 000 €.**

• OLIVIER PAULAT

Réfection des sanitaires maternels. **Coût : 20 000 €.**
Mise en conformité des réseaux d'évacuation eaux usées/eaux pluviales. **Coût : 25 000 €.**

• LA GARENNE

Mise en conformité des réseaux d'évacuation eaux usées/eaux pluviales. **Coût : 25 000 €.**

• HENRI WALLON

Remplacement des luminaires avec passage aux LED à graduation. **Coût : 38 000 €.**

EQUIPEMENTS SPORTIFS

• STADES

Une nouvelle main courante sera posée au stade des pyramides et, après la rénovation du stabilisé, le long du terrain N°3 du stade Lionel Hurtebize. **Coût : 90 000 €.**

• GYMNASSE PABLO PICASSO

Confortement de la charpente en bois. **Coût : 96 000 €.**

• FONTAINE AUX COULONS

Reprise en sous-œuvre des terrains suite aux désordres liés aux gonflements-retraits des argiles. **Coût : 878 000 €.**

Et pour mieux y préparer l'hiver, il faut déjà y penser ! Les radiateurs les plus anciens de certaines structures seront changés comme par exemple au Relais Paul Langevin, à la salle Jean Effel ou dans les vestiaires du stade Lionel Hurtebize pour un système électrique à régulation centrale, moins énergivore mais avec un bien meilleur rendement.

CIMETIÈRE

À partir du 25 juin et pour 4 semaines, réfection des allées du secteur Sud. **Coût : 80 000 €.**

ELAGAGES

À partir de la première quinzaine d'août, et pour 6 semaines, si vous partez en vacances, évitez de laisser un véhicule garé dans la rue. Dans le quartier du lotissement, autour de la place de la garenne, rue de Paris ou avenue du Général de Gaulle, partout en ville, les arbres d'alignements seront élagués. Au fur et à mesure du chantier, des arrêtés préviendront des jours exacts d'intervention. **Coût : 80 000 €.**

PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC 2018

Dans le cadre du Marché à Performance Énergétique, près de 300 lanternes seront remplacées à partir du 1^{er} août pour gagner en qualité d'éclairage et alléger les factures. Sont concernés cette année, la promenade de pâtis, le boulevard de la Marne, la rue du pivot, la rue Auguste Vallaud, la rue Olivier Paulat, la rue des marguerites, l'allée Dulphy et l'allée de la poste.

A partir de fin octobre, sur cette partie du réseau, des organes de régulation devenus surnuméraires, seront retirés pour être stockés, ce qui permettra de les réutiliser à la demande, sans frais supplémentaires. **Coût : 350 K€.**

UN NOUVEAU SERVICE À LA POPULATION BIENTÔT EN PLACE

Depuis plusieurs années sur le domaine public dont elle a la responsabilité, la Municipalité, en partenariat avec la Communauté d'agglomération, intervient au plus tôt après la commission pour effacer tags et autres graffitis. Après nettoyage, une peinture spécifique est posée, en 3 couches (une d'imprégnation, puis deux composées d'un mélange peinture-résines) qui empêcheront tout nouveau graffiti de prendre. Un service qui grâce à une nouvelle convention entre la ville et la CA Paris-Vallée de la Marne devrait enfin bientôt s'ouvrir aux particuliers. Rendez-vous au plus vite pour en connaître les conditions !

CIMETIÈRE

Le service des affaires funéraires recherche les ayants droits des concessions de cimetière suivantes :

- Famille Noël, 3^{ème} division, emplacement 155.
- Famille Dumoulin (Thomas), 3^{ème} division, emplacement 164.

Merci de faire connaître toute information au service des affaires funéraires au 01 64 73 48 95.

LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL SE TIENDRA LE 25 JUIN 2018, À 19H30 EN L'HÔTEL DE VILLE.

Champs-sur-Marne magazine LA LETTRE 23 / Juin 2018 - Directeur de la publication : Maud Tallet

Rédaction/Conception/Photos : Service Municipal Communication - Collection privée - Fotolia

Impression : Direct Impression - 26 bis, boulevard de Beaubourg - 77184 Emerainville - Imprimé sur papier recyclé

Distribution : Le Diffuseur

Service Communication Tél. 01 64 73 48 38

www.ville-champssurmarne.fr